



Partage biens lors d'un divorce

Par **gigijc**, le **21/03/2016** à **10:15**

Bonjour Maître,

Mariage sans régime matrimonial en 2000.

Voilà la situation : je suis propriétaire d'une maison achetée en 1995 moitié par moi , moitié par ma mère.

En 2006 , donation des 50% restant par ma mère en mon nom propre.

en 2010 vente de cette maison et achat d'une autre maison ,celle-ci est aux 2 noms et rentre dans la communauté.

Prix d'achat de la nouvelle maison équivalent au prix de vente de ma maison.

en 2016 , divorce , que va-t-il se passer?

Ma femme aura-t-elle droit à la moitié , aurais-je droit à une récompense ? Est-ce que ma femme peut exiger la vente de cette maison et suis-je obligé d'accepter?

Merci pour votre réponse.

Sachant qu'il y a 2 enfants 13 et 15 ans qui désirent rester dans cette maison (garde partagée existante et demandée par les enfants)